

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 6 septembre 2022 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Martin
M. Stéphane Beauregard
M. François Gastonguay
M. Éric Beauregard

Était absent : M. François Légaré

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

134-09-2022

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. Stéphane Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2022;
4. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Adoption du premier projet de règlement– Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 (abris sur conteneurs);
7. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités;
8. Services juridiques pour l'année 2023;
9. Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets 2022;
10. Commande agendas 2023 de la Mutuelle des municipalités du Québec;
11. Liste des comptes;
12. Divers :
 - 12.1. Vente de l'ancien dôme;
13. Rapport des comités;

14. Correspondance;
15. Questions de l'assemblée;
16. Levée de l'assemblée

135-09-2022

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2022;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

136-09-2022

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

137-09-2022

5. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

138-09-2022

6. **Adoption du projet de règlement– Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 (abris sur conteneurs)**

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 118-07-2022 est abrogée par la présente résolution puisque le projet de règlement adopté à ce moment a été modifié pour autoriser le polyéthylène comme matériel de revêtement extérieur pour les bâtiments publics;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton ayant pour objet de permettre, à certaines conditions, les abris sur conteneurs et le polyéthylène comme matériel de recouvrement extérieur sous certaines conditions dans les zones situées hors du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton. Que l'assemblée publique de consultation soit tenue le 3 octobre 2022 à 19h20.

Adoptée

139-09-2022

8. **Services juridiques pour l'année 2023**

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité du Canton de Roxton une offre de services professionnels pour l'année 2023;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Municipalité du Canton de Roxton;

En Conséquence,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Roxton accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2023.

Adoptée

140-09-2022

9. **Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets 2022**

CONSIDÉRANT que l'édition 2022 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 21 au 30 octobre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Roxton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton proclame la semaine du 21 au 30 octobre 2022 "La Semaine québécoise de réduction des déchets";

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent

quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

Adoptée

141-09-2022

11. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 156 650.08 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

M. Stéphane Beauchemin se retire de son siège puisqu'il a un intérêt dans le point suivant.

142-09-2022

12.1 **Vente de l'ancien dôme**

CONSIDÉRANT QU'en 2018 un dôme a été acheté et installé en 2018 sur un terrain loué afin de démarrer le service de déneigement municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquis un terrain sur lequel un dôme de qualité et dimension différente sera installé;

CONSIDÉRANT QUE le dôme acquis en 2018 n'est plus nécessaire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers de vendre le dôme à la compagnie 9220-5988 Québec inc. au prix de 5000 \$ et ce, dans l'état où il se trouve actuellement et sans aucune garantie. Que le prix de vente a été établi selon les coûts d'achat, l'usure du dôme et les coûts de démontage et transport qui auraient été encourus. Que le maire-suppléant et la directrice générale sont autorisés à signer les documents à intervenir.

Adoptée

M. Stéphane Beauchemin reprend son siège.

14. **Correspondance**

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

143-09-2022

16. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h10.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

